



Réf. Farde e-Assemblées : 2697540

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/02/2026

Objet : Cimetière de Laeken.- Concessions arrivées à terme et reprise par la Ville en vue d'éventuelles réaffectations.

Le Conseil communal,

Vu l'article 9 de l'ordonnance du 29 novembre 2018 "Ordonnance sur les funérailles et sépultures" ;

Considérant que pour les concessions ci-après arrivées à échéance, un avis informant de la possibilité de renouvellement a été dressé et envoyé aux concessionnaires ou aux héritiers, ayants droits éventuels ainsi qu'apposé sur le lieu de sépulture pendant plus de 12 mois :

- Concession n° 769 expirée au 31/12/2020, au nom de la famille De Corte (courrier et affichage le 15/10/2022) ;
- Concession n° 814 expirée au 31/12/2020, au nom de la famille Glorius (avis d'expiration affiché sur le lieu de sépulture et envoyé à la famille (courrier et affichage le 15/10/2022) ;
- Concession n° 494 expirée au 31/12/2013, au nom de la famille Payan ;
- Concession n° 481 expirée au 31/12/2013, au nom de la famille Petitjean ;
- Concession n° 496 expirée au 31/12/2013, au nom de la famille Allibrio ;

Considérant qu'à ce jour, aucune famille ne s'est manifestée, qu'aucune demande de renouvellement n'a été introduite et que le délai légal d'un an est dépassé ;

Considérant que la Ville peut dès lors mettre fin aux concessions et les récupérer ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Mettre fin aux concessions susmentionnées.

Article 2 : Reprendre les concessions concernées en vue d'éventuelles réaffectations.

Annexes :